Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_39-DE

delib 2026_25062026_39

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

1. COMMISSION APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire explique que la préfecture ayant retoqué la délibération concernant la Commission Appel d'Offres (CAO), il est de nouveau nécessaire de composer cette commission.

Monsieur le Maire rappelle :

- Considérant qu'il convient de **désigner les membres titulaires** de la **Commission d'Appel d'Offres** (CAO) et ce pour la **durée du mandat**, qui sera en charge d'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres ;
- Considérant qu'**outre le maire**, son président, cette commission est composée de **3 membres du conseil municipal** élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;
- Considérant que cette désignation doit avoir lieu à **bulletin secret** ;
- Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'**élection des suppléants** en nombre égal à celui des titulaires ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire Serge MILLET étant président de droit de cette commission ;

Sont candidats au poste de titulaire :

- Christine MORVAN
- Tugdual KEROMEST
- Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_39-DE

Sont candidats au poste de suppléant :
- Anne LE MER
- Virginie BRAULT
- Antoine FONTAINE

Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret, sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires, à l'unanimité (9 voix) :
- Christine MORVAN
- Tugdual KEROMEST
- Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE

Délégués suppléants, à l'unanimité (9 voix) :
- Anne LE MER
- Virginie BRAULT
- Antoine FONTAINE

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS
35 Ille-et-Vilaine